



www.saran.fr

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

S²LOW

ID : 045-214503021-20251217-ARR_DEL2025_333-AI

ARRETE

Arrêté d'interdiction d'utilisation des terrains de Football

DIRECTION DES ANIMATIONS MUNICIPALES

> service des sports

Date : 17/12/25

ARR_DEL_2025_0333

Le maire de la Ville de Saran,

Vu l'arrêté n°ARR_DGS_2024_142 du 10 septembre 2024 portant délégation à Monsieur Fabrice BOISSET, 7ème Adjoint délégué en charge du Sport,

Vu les articles L 131 1 et suivants du Code des Communes,

Considérant qu'il y a lieu de conserver les installations sportives municipales

ARRÊTE

Portant l'interdiction totale d'utilisation du stade d'honneur Jacques Mazzuca et le terrain annexe de la CRS 51 pour rénovation, ceci pour une durée indéterminée à partir du 17 décembre 2025.

Article 1 : L'interdiction totale d'utiliser le stade honneur Jacques Mazzuca et le terrain annexe de la CRS 51

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Mairie et le Service Municipal des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Messieurs les Présidents de l'Union Sportive Municipale de SARAN d'une part et de l'Association Football d'autre part,
- Monsieur le Préfet d'Orléans,
- Monsieur le Secrétaire du district du Loiret de Football,
- Monsieur le Secrétaire de la ligue du Centre,
- Monsieur le Commandant de la C.R.S. 51,
- La Police Municipale de SARAN

copies affichées à l'entrée du stade honneur Jacques Mazzuca et du stade annexe de la CRS 51.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet arrêté est publié sur le site internet de la commune pendant un délai qui ne peut être inférieur à 2 mois.

Je soussignée, Maire de Saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'État et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

Fabrice Boisset
adjoint délégué au sport

